



COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE,
LE 2 CHAABANE 1439 (19 AVRIL 2018)

I- le conseil a adopté les projets de textes suivants :

🇲🇦 **PROJETS DE TEXTES RELATIFS AU CORPS DE LA PROTECTION CIVILE :**

1. **Projet de Dahir n° 1.17.70** portant statut particulier du personnel de la Protection Civile et des médecins en fonction à la Direction Générale de la Protection Civile et aux services extérieurs qui en relèvent.
2. **Projet de décret n° 2.18.171** fixant les modalités d'application du statut particulier du personnel de la Protection Civile et des médecins en fonction à la Direction Générale de la Protection Civile et aux services extérieurs qui en relèvent.
3. **Projet de décret n° 2.18.172** portant réorganisation de l'Ecole de la Protection Civile.

🇲🇦 **PROJET DE LOI ORGANIQUE :**

- **Projet de loi organique n° 17.18** modifiant et complétant la loi organique n° 02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le Dahir n° 1.12.20 du 27 chaâbane 1433 (17 juillet 2012).

🇲🇦 **ACCORDS INTERNATIONAUX :**

Accord multilatéral (1)

1. **Amendement** au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali – Rwanda le 15 Octobre 2016.
- **Projet de loi n° 08.18** portant approbation de l'Amendement au Protocole mentionné ci-dessus.

Accords bilatéraux (7)

2. **Accord** relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Niger, fait à Rabat le 26 Décembre 2017.
- **Projet de loi n° 07.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
3. **Convention** de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative entre le Royaume du Maroc et la République du Niger, faite à Rabat le 26 Décembre 2017.
- **Projet de loi n° 09.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
4. **Accord** relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Niger, fait à Rabat le 26 décembre 2017.
- **Projet de loi n° 20.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

5. **Accord** de coproduction cinématographique et audiovisuelle entre le Royaume du Maroc et la République Portugaise, fait à Rabat le 5 décembre 2017.
 - **Projet de loi n° 10.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
6. **Convention** relative aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume du Bahreïn, faite à Rabat le 27 février 2018.
 - **Projet de loi n° 23.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
7. **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République Populaire du Bangladesh, faite à Rabat le 28 février 2018.
 - **Projet de loi n° 22.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
8. **Accord** de coopération dans le domaine du tourisme entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Monténégro, fait à Podgorica le 18 septembre 2017.

II- NOMINATIONS :

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, à l'initiative des Ministres concernés, et sur proposition du Chef du Gouvernement, ont été nommés les responsables suivants :

- Monsieur Saïd ZARROU, Directeur de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg ;
- Monsieur Sidi Youssef EL BAKKALI, Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation - Formation ;
- Monsieur Mohammed YOUSFI, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique ;
- Monsieur Abderrahim EL HAFIDI, Directeur Général de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable.